

RÈS COUMO THIL

Informa THIL

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Décembre 2005

Conseil municipal

Non coupables

Une entreprise innovante à Thil

Les grèbes de la chandeleur

Une forte tête



La nouvelle école maternelle

Conseil municipal

Le Conseil Municipal de Thil s'est réuni le 30 septembre 2005.

Différents sujets ont été abordés :

- La société Rigal a remporté l'adjudication des travaux du parking de l'école pour son offre de 30 340 euros HT. Le financement sera assuré, en partie par une subvention du Conseil Général en partie par un emprunt à réaliser.
- Par la suite du départ de Nathalie Gadéa, Daniel Riché et Michel Dubois ont été désignés pour la remplacer au sein de différentes commissions.
- Nos deux secrétaires de mairie doivent cesser leurs fonctions dans le courant du 1^{er} trimestre de 2006, pour des raisons familiales, et pour cause de retraite bien méritée. Les candidatures à ces postes seront examinées par la commission du personnel, la possibilité de modifier les horaires de travail ayant, par ailleurs, été évoquée.
- Le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) de la communauté de communes est en cours d'élaboration. Il s'agit de déterminer les grandes orientations que souhaite adopter la communauté, pour son développement futur. Ce PADD doit faire apparaître certaines zones appelées à une plus forte urbanisation, d'autres secteurs souhaitant préserver davantage l'aspect rural et paysager du territoire.
- Une nouvelle crèche pouvant accueillir 30 enfants sera construite par la CCSG en vue d'une ouverture au public en 2007. Après une discussion très serrée de la

commission, la commune de Bretx a été choisie pour cette implantation, en raison de la disponibilité immédiate du terrain proposé par la municipalité. La rapide augmentation de la population entrainera vraisemblablement la création d'autres crèches dans l'avenir.

Dans sa séance du 27 Octobre, le Conseil Municipal a approuvé le transfert des compétences de la commune dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants dans les crèches de Merville et de Grenade, et dans la future crèche de Bretx, sous la réserve que ce transfert n'entraîne pas une réduction des subventions permettant le fonctionnement du CLAE de Thil.

- Le recrutement de deux nouvelles secrétaires de mairie entraîne la suppression d'un poste d'attaché, et la création d'un poste d'adjoint principal administratif, ce qui a été entériné par le conseil. Certaines modifications des horaires de travail pourraient être envisagées par la suite.
- une subvention de 100 euros a été votée pour contribuer à l'aide aux jeunes en difficulté scolaire.

Enfin M. Michel Dubois, adjoint, a présenté un rapport sur le programme annuel d'entretien des chemins communaux, dont la gestion est assurée par la communauté de Communes. Il a rappelé par ailleurs que les associations communales subventionnées sont tenues de fournir un compte-rendu d'activité et un bilan financier en fin d'année.

La séance a été levée à 22h.



Informa THIL

Décembre 2005 - Bulletin municipal d'information - Mairie de Thil - Tél. 05 61 85 42 88
mairie-thil@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Henri Lézat - Directeur de la rédaction : Henri Bressolles
Comité de rédaction : Annie Bergé, Michel Comby, Michel Dubois.
Impression : Imprimerie 34 - Dépôt légal en cours

BENEVOLAT

Le 17 septembre, s'est déroulée à Thil la Fête des Associations. Il existe dans notre village une dizaine d'associations qui regroupent un nombre important de Thilois. Modernes héritières des anciennes confréries, elles ont différents objectifs : certaines ont des buts purement ludiques, pratiquer un sport ou une activité artistique, d'autres visent à des ambitions plus hautes, défendre notre patrimoine et notre environnement, accueillir des enfants ou aider des personnes âgées. Toutes sont utiles au développement des rapports humains et indispensables au bon fonctionnement de la communauté. Toutes leurs activités ont un point commun : elles reposent sur le bénévolat, constatation réconfortante dans un monde de plus en plus égoïste et axé sur l'argent. Nous devons avoir conscience que, sans cette fraction de gens de bonne volonté, qui offrent leur temps et leur enthousiasme, les rouages de notre société seraient bloqués à de nombreux niveaux : clubs de sport pour les jeunes, voyages organisés, activités sociales etc. Le fonctionnement même des municipalités et des communautés de communes ne serait pas assuré sans les bénévoles qui s'y dévouent. C'est pourquoi nous devons aider et encourager l'ensemble de nos associations qui animent, chacune à leur manière, la vie du village, et les assurer de notre soutien.

M. Comby

10 ans avec Informathil



Le premier numéro de notre bulletin communal parut en mai 1983, sous forme de quelques feuilles photocopiées qui donnaient des informations sur la vie du village, mais dont la parution, il faut le reconnaître, fut aléatoire et irrégulière jusqu'en décembre 1995.

C'est à cette date, il y a exactement 10 ans, qu'Informathil fut édité sous une forme imprimée, illustrée de photographies, et parut de façon régulière tous les trimestres. Après quelques balbutiements dus à l'inexpérience, le bulletin prit très vite l'aspect qui est toujours le sien aujourd'hui, partagé entre la volonté d'informer les thilois du travail des élus, des activités de nos associations, et celle de les distraire en leur révélant des épisodes oubliés de notre histoire.

Dans ce numéro de décembre 2005, le 41^{ème} des bulletins imprimés, nous avons souhaité moderniser quelque peu notre présentation pour rendre Informathil plus attractif et plus lisible, ceci bien sûr, en respectant les limites obligées de notre budget.

Nous espérons y avoir réussi et nous accueillerons volontiers toutes les suggestions de nos lecteurs à ce sujet. Nous sommes certains qu'à travers les différentes équipes qui ont contribué et contribueront dans le futur à sa rédaction, Informathil a encore devant lui un bel avenir.

Célébration du 11 novembre

En fin de matinée, M. Henri Bressolles, 1^{er} adjoint, remplaçant le maire de THil, M. Henri Lezat, empêché, a déposé la traditionnelle gerbe devant le monument aux morts de la commune. Il a donné lecture d'un message du ministre délégué aux Anciens Combattants, M. Hamlaoui Mekachera, saluant les derniers survivants de ce conflit, et exprimant pour l'avenir son espoir en «une Europe toujours plus fraternelle». A cet hommage aux combattants, il convient d'associer les blessés, mutilés et gazés, les prisonniers,

les veuves et les orphelins, «toutes les familles endeuillées et meurtries» qui méritent aussi que la nation ne les oublie pas.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a accueilli à la mairie tous les participants.



11 novembre 2005

Photo : F. Colcomb

Non coupables

De nombreuses tourterelles ont été trouvées mortes au début du mois de novembre dans les quartiers de l'Oratoire et de Laffont.

À la suite de cet incident, un journal local a publié un article attribuant comme «très probable» la responsabilité de cet événement aux habitants du «clos du Goujos»...

Justement indignés de cette accusation, ceux-ci tiennent à affirmer, s'il en était besoin, leur totale irresponsabilité dans cette affaire. Ils ont, au contraire, vivement déploré la mort de ces oiseaux, et demandé aux services vétérinaires d'enquêter sur ses causes...

Sans réponse à ce jour. Il est donc impossible et inopportun de porter une quelconque accusation à l'occasion de ce fait divers qui n'aura nous l'espérons, aucune suite.

Fête des aînés

La désormais traditionnelle Galette des Aînés, aura lieu le 14 janvier 2006 à 15 heures à la salle des fêtes. Cette année, la partie spectacle sera assurée par l'accordéoniste Francis MICHEL et sa chanteuse. Nous donnons rendez-vous à cette date à tous les seniors de la commune, pour quelques heures de bonne humeur et de convivialité.

Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes communique la composition de son nouveau bureau.

- **Président** : Jean Luc LEZAT • **Vice Présidents** : Damien DELEDALLE et Jean Bernard MARQUES.
- **Secrétaire** : Huguette PEREZ • **Adjoint** : Carine DELEDALLE
- **Trésorier** : Michel LEVIEUX • **Adjoint** : Magali MARQUES
- **Membre actif** : Arnaud CHOINE et toutes les bonnes volontés qui voudront aider pour des manifestations ponctuelles.

État civil

Naissances

Sylvain Arthur Paul DELEDALLE

le 23 août 2005

Inessa JONES--NERZIC, le 29 septembre 2005

Ari Vincent SAHUGUEDE, le 10 octobre 2005

Décès

Yves GALTIER, le 11 septembre 2005

Jean MARSAL, le 19 septembre 2005

Marie-Jeanne FONTES, veuve **PHARAMOND**,

le 14 octobre 2005

Astrid de JESSE LEVAS, le 19 octobre 2005

Claude CHEVALIER, le 4 novembre 2005

Georges RIEUPEYROUX, le 21 novembre 2005

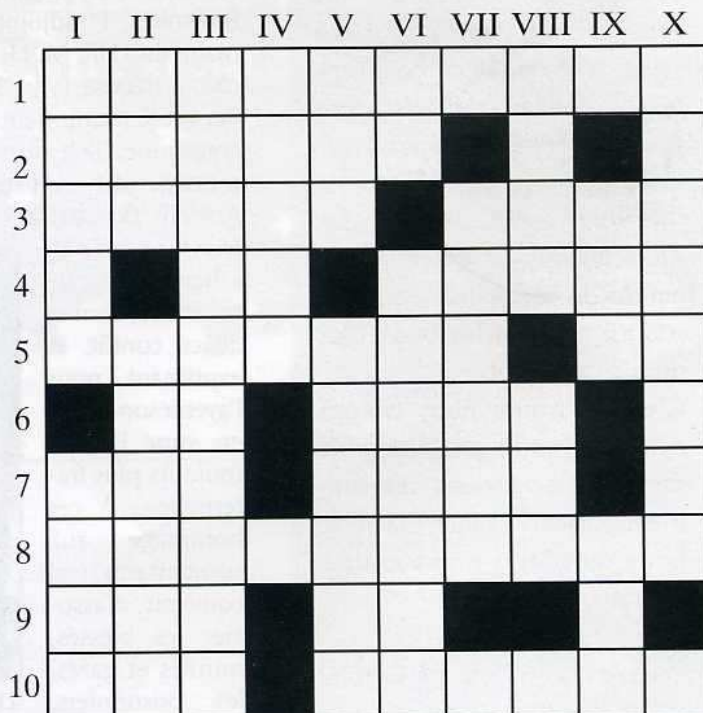
Mots croisés

Horizontalement

1. Asile du ministre
2. Telles nos campagnes
3. Groupement d'intérêts (pas à Thil). Avant le galop.
4. Indique un choix. Manqua d'air
5. Espèce de glace. Dans la mémoire
6. Langue de Thil autrefois. Parti dans le désordre
7. Marque l'incertitude. Sultanat pétrolière
8. Elles ont toujours quelque chose à apprendre
9. Roule dans les deux sens. Parcouru
10. A de l'audace. Loin des racines

Verticalement

- I. Lieu-dit de Thil. Lisière à l'envers
- II. Peut être Bravo. Pittoresques à Thil
- III. D'un fleuve ou d'une trompette
- IV. Sécrétion huileuse
- V. À Tunis autrefois. Dans les armes de Thil
- VI. Sur la Tille. Tarnaise
- VII. Ancien Président des USA
- VIII. Vagabonde dans tous les sens. Possèdent
- IX. En forme d'œuf. La première venue
- X. Japonaises ?



Avis du Maire

Le passage utilisable en voiture dans le lotissement du coteau de Pauillac est une servitude, sur un terrain qui n'appartient pas à la mairie. Seul, le PASSAGE est autorisé sur cette voie. On ne doit **ni Stationner ni faire demi tour** devant la cour de l'école maternelle. Il faut impérativement entrer dans le parking pour déposer ou recueillir les enfants.

Un règlement sera établi quand les travaux du parking seront réalisés (en principe pendant les vacances de Noël, finition réalisée le 18 Janvier)

Je compte sur l'intelligence et le civisme (et aussi le respect du Code de la route), pour qu'un comportement responsable permette d'éviter des bisbilles, qui ne grandissent personne, avec les habitants du Coteau de Pauillac.

Le maire
Henri LEZAT

Dans le même domaine, des modifications à la réglementation ont été effectuées

- Modification de l'emplacement des panneaux marquant l'agglomération

Rappelons que la vitesse en agglomération est limitée à 50 km/heure sauf indication contraire

- Vitesse limitée à 30 km/heure, chemins de Laffont et de l'Oratoire.
- Stop au débouché du chemin de Laffont, près du hameau des Pépils.

Ces nouvelles règles doivent être respectées dans l'intérêt de tous.

Economie

Une entreprise innovante à Thil : PRODUCTION 31

Installés sur notre commune depuis plus de 25 ans, Corinne et Benoît Hutin ont créé en 1982 une entreprise de communication qui, d'entreprise individuelle, est devenue en 1993, la société Production 31, située route de Bellegarde.



Dans les domaines de la communication et de la publicité, ses activités sont plurielles :

- création de radios personnalisées émettant 24 heures sur 24 pour des chaînes de magasins dans la France entière. La diffusion se fait par

satellite et la réception par une parabole et un décodeur.

- création de radios pour des commerçants indépendants ; le label CAPYTOL propose une musique accessible à tous, mais plus spécia-

lement destinée à la sonorisation des lieux de vente. Des ordinateurs, qui peuvent être gérés à distance, assurent le pilotage de ces chaînes à partir du siège de l'entreprise à Thil

- production de disques et de CD dans le domaine de la musique et des variétés ; la société édite entre autres, les très toulousains «Chevaliers du Fiel» et le chanteur Mike Shannon. S'ajoutent à ces activités la production de DVD multilingues (pour la réserve africaine de Sigean) et celle de spots TV.

Toutes ses productions sont réalisées et diffusées à partir d'un site agréable où le charme de l'environnement naturel ne doit pas faire oublier le très important investissement en matériel électronique qui est à la base du fonctionnement de l'entreprise. Il nous est agréable de constater que le succès a répondu à l'audace de ses créateurs.

Association belote «As de Thil»



Une nouvelle association belote «As de Thil», a été créée depuis le mois de septembre 2005.

Le bureau se compose de Mesdames Marinette COLOMES, Présidente,

Martine LIPPI, Trésorière, et de Monsieur Sébastien SERET, secrétaire. Membres actifs : Claude LIPPI et Stéphane SERET.

Les concours de belote se déroulent en 4 parties et ont débuté les 12 et 26 novembre ainsi que le 10 décembre. Pour 2006, les dates seront communiquées ultérieurement.

Bon jeu à tous, et rendez-vous à la salle de L'Âge d'or (à côté de la mairie).

L'engagement est de 10 € par équipe.

Le bureau



Amicale laïque

Le vendredi 4 novembre, l'amicale laïque de Thil a tenu son assemblée générale pour élire son conseil d'administration et son nouveau bureau, qui se compose désormais ainsi :

Présidente : Françoise PUJOL

Vice Présidente : Audrey PARENT

Secrétaire : Magali MARSE

Secrétaire-adjoint :

Françoise CRESTEY

Trésorière : Elizabeth ESCOFFIER

Trésorière-adjoint :

Hélène BRISCADIEU



Club Omnisports de la Vallée de la Save

Depuis fin septembre le club COVS (Club Omnisports de la Vallée de la Save) a repris ses activités, avec une fréquentation en très forte progression par rapport à la saison dernière, puisqu'il atteint à ce jour 75 adhésions dont 11 sur la commune de Thil. Tous les jeudis soirs de 18h à 19h45, une dizaine de participants se retrouvent à Thil (Salle des fêtes) pour s'amuser autour de tables de ping-pong (animé par le COVS).

Détente et partage sont au programme, avec la participation de plusieurs générations.

Notre capacité d'accueil peut encore évoluer. Pour le ping-pong mais aussi pour de nombreux autres loisirs, n'hésitez pas à nous contacter.

Responsables Ping-Pong :

Vincent Bacconnier 06 11 91 69 69 et Alain Sallé (Thil).

Merci à tous pour la confiance témoignée.

Merci également à tous les animateurs pour leur dévouement et aux municipalités de Thil, Bretx, Montaigut et Saint-Paul pour l'aide apportée.

Rappel des activités pratiquées au sein du club :

- Ping-pong à Thil ;
- Self défense à Saint-Paul sur Save ;
- Tennis, VTT, Marche à Bouconne et Ski, (à noter qu'en section Ski, le club pratique des tarifs très compétitifs).

Renseignements : 06 76 50 58 30
06 76 42 05 58

Amitiés sportives de la part de toute l'équipe du COVS.



Avec la Pétanque Thiloise

La saison s'achève.

Le 11 novembre nos licenciés, sympathisants et amis se sont retrouvés par un agréable soleil automnal, pour participer à un concours amical et à une tombola dont le bénéfice est réservé au Téléthon. S'ensuit une dégustation de châtaignes et vin nouveau, bien appréciée par tous.

L'assemblée générale s'est tenue le 4 décembre.

Le 17 décembre : Goûter de Noël

Le bureau vous souhaite de bonnes fêtes.

Les Grèbes de la chandeleur*

Avec sa silhouette élancée, sa collerette et sa crête rousses, le Grèbe huppé est le plus élégant de nos oiseaux d'eau. C'est également un animal facile à observer : une simple paire de jumelles suffit. D'autant que son comportement, souvent étonnant et spectaculaire, mérite le détour.

De la taille d'un petit canard, mais plus mince, le **Grèbe huppé** *Podiceps cristatus* (longueur 50 cm, envergure 90 cm, poids 1 kg,) flotte généralement à la surface de l'étang comme un canard. Inquiet, il modifie sa «ligne de flottaison» en une fraction de seconde en expulsant l'air contenu dans ses plumes. Il peut alors surveiller l'intrus en ne laissant dépasser de l'eau que sa tête et son cou ; ou alors, s'immerger complètement. En plongée, il est d'une rapidité et d'une agilité surprenantes.

En effet, notre oiseau peut slalomer sous l'eau entre les roseaux, descendre à 30 mètres de fond, et chacune de ses plongées dure en moyenne 25 secondes. Les grèbes sont palmipèdes, et même si leurs palmes sont lobées, elles n'en sont pas moins d'une efficacité redoutable.

Les eaux calmes représentent son domaine. S'il peut fréquenter tous types de lacs en migration ou en hivernage, il ne nichera que sur des plans d'eau avec des berges végétalisées. C'est en effet à des roseaux, des massettes, des joncs ou des branches de saules que le Grèbe huppé accrochera son nid. Ce dernier, contrairement à une légende tenace, n'est pas toujours flottant, et les différences de niveaux d'eau au printemps sont une des causes d'échecs des couvées, qui sont souvent noyées.

Le Grèbe huppé se nourrit d'insectes (larves ou adultes), de crustacés, de poissons de petite taille, de batraciens (têtards ou adultes), d'araignées, parfois de jeunes couleuvres à collier, ainsi que de végétaux : morceaux de plantes, graines. On le voit, son régime est éclectique. La reproduction est précédée de spectaculaires parades nuptiales, dont

les figures ont reçu des dénominations : « posture du chat » ailes, collerette et crête déployées, «danse des pingouins» poitrine contre poitrine, rare, « pingouin fantôme » (voir dessin), « statue flottante »... à découvrir, par exemple sur l'étang de Thil au printemps.

La ponte est déposée sur le nid - branches ou tiges de roseaux et garniture de débris végétaux - entre la mi-

portés sur le dos de leurs parents. Cela dure plusieurs jours, c'est très amusant à observer et c'est la deuxième curiosité attachée à cet oiseau, après les parades.

Les Grèbes huppés ont leurs prédateurs : corneilles pour les couvées, brochets pour les jeunes nageant... En France chaque couple de Grèbe huppé produit en moyenne 2,4 jeunes par an, bien que les pontes soient généralement de 4 ou 5 œufs.

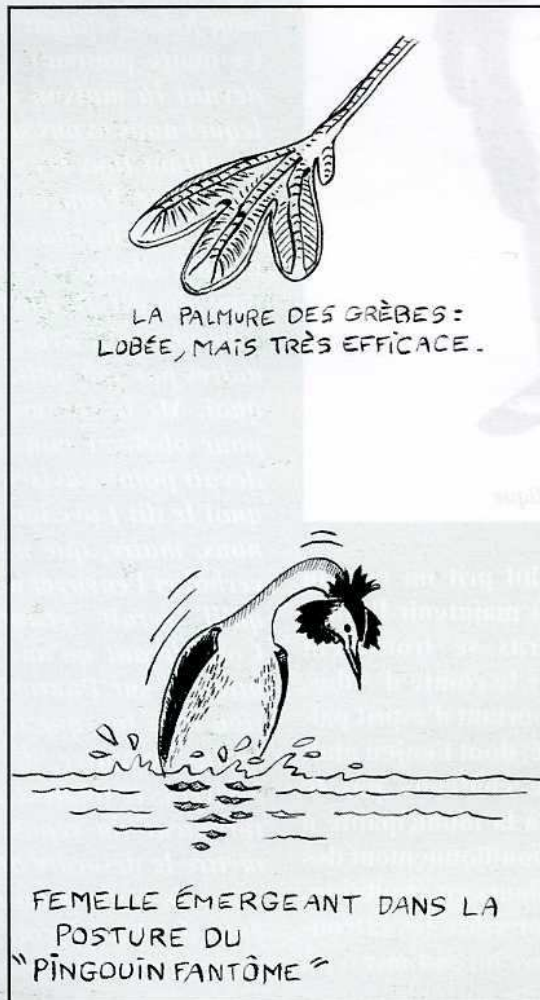
En France, le Grèbe huppé se reproduit surtout dans la moitié Nord, mais depuis quelques décennies il est en extension vers le sud. Sa nidification dans le sud-ouest n'a donc plus rien d'exceptionnel. En Midi-Pyrénées, sa première nidification a été constatée en 1983.

Les étangs de la région toulousaine accueillent chacun quelques hivernants (quelques dizaines pour les plus grands étangs) qui repartent vers le nord au printemps. Seul subsiste alors le modeste effectif des nicheurs... ou du moins des oiseaux qui tentent de nicher.

En effet, si à Lagraulhet-Saint-Nicolas et à Saint-Criq des reproductions réussies ont pu être observées, ce n'est pas le cas à Thil où aucun juvénile n'a été aperçu, à ma connaissance, malgré la présence de 3 couples paradant en juin 2005. Est-ce la conséquence d'une des causes d'échec mentionnées plus haut (prédation, marnage) ou de dérangements trop fréquents dans la partie amont de l'étang ?

Nous n'avons actuellement pas la réponse.

Philippe Caniot



avril et la mi-juillet. L'incubation dure 4 semaines. Dans nos régions, et cela s'est peut-être produit à Thil cette année, les variations de niveaux d'eau des lacs de barrage détruisent souvent cette première couvée. Une ponte de remplacement est alors possible, mais pas systématique.

Après l'éclosion, les jeunes sont trans-

* malgré ce que ce titre accrocheur pourrait laisser penser, le Grèbe huppé ne fait rien de spécial à l'époque de la chandeleur.

Une forte tête



Un soldat de la République

En 1791, la municipalité de Thil prit un certain nombre de mesures destinées à maintenir l'ordre dans le village. Certains esprits se trouvaient échauffés par une querelle entre le comte d'Albis, seigneur du lieu, et les Thilois, pourtant d'esprit paisible. Un procès avait été engagé, dont l'enjeu était un bâtiment, construit «sur le château» par le comte et qu'il voulait imposer à la municipalité à usage de maison commune. Ce bouillonnement des esprits, dans une époque par ailleurs en ébullition, amena les autorités de Thil à interdire les attroupements, à prohiber les «propos incendiaires», à imposer une heure pour la retraite, sorte de couvre feu, et à défendre aux aubergistes de conserver des clients non résidents après l'heure fixée ou pendant les offices.

Le respect de ces règles pour temps de crise, était assuré par quelques thilois, promus soldats de la légion patriotique, commandés par un notable, Demiau de Crouzilhac (I), colonel pour la circonstance.

Un grave incident se produisit le 7 Juin 1791 : le caporal Joseph Lavedan entendait faire respecter les règlements à la lettre. Le maire Estellé raconte : «Nous avons entendu un grand bruit d'hommes qui se disputaient, auprès desquels nous étant rendus, nous avons interrogé le nommé Barthélémy Comby, lequel nous aurait répondu que le nommé Joseph Lavedan aurait commandé lui dit Comby et trois autres légionnaires pour, sous le prétendu nom du susdit maire, se rendre chez la veuve Raynal, aubergiste, pour en faire sortir le monde».

Il en résulta une affreuse dispute car «à peine les neuf heures étaient frappées et la retraite battue». Le maire poursuit : «Nous nous sommes rendus, devant la maison d'habitation du dit Lavedan, lequel nous avons surpris faisant un train affreux, troublant tous les voisins, et ne voulant pas laisser entrer François Merle, boulanger, son beau frère, dans la maison qu'ils cohabitent. Lui ayant imposé silence et interrogé sur le contenu du rapport du dit Barthélémy Comby, il nous aurait répondu qu'il avait commandé les quatre légionnaires par son ordre et qu'il en avait le droit. Sur quoi, Mr le colonel lui a objecté qu'il était fait pour obéir et non pour commander, et qu'il ne devait point s'aviser des fonctions municipales ; à quoi le dit Lavedan aurait dit au dit colonel et à nous, maire, que nous n'avions qu'à faire notre verbal et l'envoyer au district, qu'il s'y rendrait, et qu'il serait écouté aussi bien que nous. Considérant qu'une pareille voye de fait est un attentat sur l'autorité municipale, une insurrection à la loi, que le dit Lavedan est l'auteur, du moins complice, de toutes les insurrections déjà arrivées, et dûment convaincus que c'est un perturbateur du repos public qui ne cherche qu'à mettre le désordre dans la paroisse puisqu'il s'est servi de notre nom à faux, nous avons cru qu'il était de notre devoir de déclarer et dénoncer le dit Lavedan comme perturbateur du repos public».

Nous ignorons quelles furent les suites de cette procédure. Les tempêtes traversées dans les mois qui suivirent, firent probablement oublier cette querelle de clocher.

(I) Demiau de Crouzilhac, procureur de la commune, habitait à l'extrémité du village l'actuelle maison Grateloup.

M. Comby